

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20077

présenté par
Mme Rist

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 33, insérer l'alinéa suivant :

« *V bis.* – Au premier alinéa de l'article L. 722-24-2 du code rural et de la pêche maritime, les mots :« des articles L. 712-1 et L. 712-3, du premier alinéa de l'article L. 712-9 et de l'article L. 712-10 » sont remplacés par les mots :« des articles L. 712-3 et L. 712-9 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination